



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 56014

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la question de l'éducation sexuelle à l'école. Les récentes statistiques font apparaître une recrudescence des maladies sexuellement transmissibles et un manque flagrant d'information des plus jeunes. Il lui demande donc s'il ne jugerait pas opportun d'étendre les cours d'éducation sexuelle en milieu scolaire à des classes inférieures à celles qui sont actuellement concernées.

Texte de la réponse

L'éducation à la sexualité commence, dans les programmes scolaires, dès l'école primaire (arrêté du 22 février 1995, Bulletin officiel spécial n° 5 du 9 mars 1995). Il s'agit, dans un premier temps, de faire prendre conscience des différences, mais également de l'égalité de droit entre filles et garçons (dans l'optique d'une éducation au respect mutuel), et de faire comprendre le principe de reproduction. Cette connaissance du corps et des mécanismes de la reproduction est à nouveau au programme du collège. Les questions liées à la maîtrise de la reproduction humaine et aux maladies sexuellement transmissibles sont ainsi abordées en classe de troisième. Les programmes du lycée comprennent, quelle que soit l'orientation des élèves, des éléments permettant d'approfondir cette éducation à la sexualité. Au-delà des programmes officiels, les enseignants et les infirmières scolaires sont invités, en éventuel partenariat avec des professionnels de la santé ou le tissu associatif local, à mettre en place des séances d'information et de discussion davantage tournées vers l'expérience des élèves et les questions concrètes et parfois intimes qu'ils se posent. Ces deux aspects de la formation des élèves, filles comme garçons, permettent d'assurer l'acquisition de savoirs scientifiques et d'attitudes raisonnées afin de mettre un terme à des représentations erronées et de favoriser l'émergence d'une citoyenneté responsable et éclairée.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56014

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7259

Réponse publiée le : 1er octobre 2001, page 5605